Le label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le label d'état français qui reconnait l'excellence des savoir-faire d'exception

Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" (EPV) est une marque de reconnaissance de l'Etat, mise en place pour distinguer des entreprises françaises entre autres, et des savoir-faire industriels et artisanaux d'excellence.

Depuis sa création en 2005, le label EPV met en lumière des entreprises uniques qui savent concilier l'innovation et la tradition, le savoir-faire et la création, le travail et la passion, le patrimoine et l'avenir, le local et l'international. Ce label d'Etat est rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances et décerné par les préfets de la région. L'Etat a confié la gestion de ce label à l'INMA en 2019.

Attribué pour une période de cinq ans, ce label rassemble des fabricants partageant une certaine vision des activités qui doivent être celles de leur entreprise : la haute performance de leur métier et de leurs produits, une attention permanente à la formation interne, une démarche innovante techniquement et socialement et une stratégie commerciale dynamique. Il est le seul label d'Etat décerné à une entreprise pour l'ensemble de son activité, et garantissant l'excellence de ses savoir-faire.
Pour se renseigner sur les conditions d'éligibilité et la candidature, rendez-vous sur cette page.

Un écosystème précieux et porteur

Réparties en 8 univers de marché, les Entreprises du Patrimoine Vivant constituent une part importante du tissu artisanale et sont de fiers ambassadeurs des savoir-faire français

historiques et de demain.
Les Entreprises du Patrimoine Vivant sont réparties entre les Equipements industriels, médicaux et mécaniques, les Arts de la table, la Culture & Communication, la Gastronomie, l'Architecture & le Patrimoine bâti, la Mode & la Beauté, l'Ameublement & la Décoration, Loisirs & Transports.

Pour découvrir la liste des entreprises labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant rendez-vous sur **ce lien**.